

### Avis d'annonce de projet

Réf. Dossier : 053/2019

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame **Kaya Metin - Kaya Meryem** demeurant rue Charles Horion 10 à 4000 Liège

Le terrain concerné est situé rue Chèvre Voie à 4042 Liers et cadastré Division 7, section A, n°415 T

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale avec garage et présente les caractéristiques suivantes :

Application des articles D.IV.40, al. 3°: demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation :

- Ensemble architectural composé de 2 volumes secondaires adossés au volume principal et d'un volume secondaire distinct ;
- Surface des volumes secondaires recouverte d'une toiture plate bitumeuse supérieure à 30% de la surface totale bâtie ;
- Superficie du volume secondaire distinct supérieure à la moitié de la superficie du volume principal ;
- Création de baies à dominante horizontale ;
- Utilisation de briques de teinte gris moyen.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruhe », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame **Bodson Stéphanie**, Architecte, téléphone : 04/256.83.11, mail : [ville@herstal.be](mailto:ville@herstal.be), dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 6 mai 2019 au 20 mai 2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ville@herstal.be](mailto:ville@herstal.be)

Les bureaux seront fermés le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Nos services ne seront pas accessibles le 14 mai 2019 en raison du mouvement de grève.

A Herstal, le 29 avril 2019